



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

22 mai 2015

## **Le Collège de l'Autorité des marchés financiers a présenté à Lord Hill ses priorités pour l'Union des marchés de capitaux**

**Le Collège de l'AMF a reçu jeudi le commissaire européen à la stabilité financière, aux services financiers et à l'union des marchés de capitaux pour lui faire part de ses propositions sur l'Union des marchés de capitaux, la révision de la directive Prospectus et le développement d'une titrisation simple, transparente et standardisée.**

Le commissaire européen Jonathan Hill a été reçu à Paris par les membres du Collège de l'Autorité des marchés financiers pour évoquer le thème de l'Union des marchés de capitaux (UMC). Lancée en juillet 2014 par le président de la Commission européenne, cette initiative vise à créer un véritable marché unique des capitaux en Europe pour stimuler la croissance et la création d'emplois. Il s'agit de diversifier les sources de financement des entreprises, en leur offrant de nouvelles possibilités pour soutenir leurs projets en complément du crédit bancaire.

Le Collège a présenté au Commissaire les positions de l'AMF sur ces sujets. Pour l'Autorité des marchés financiers, l'Union des marchés de capitaux doit être une démarche pragmatique visant à assurer la cohérence, la convergence et la simplification des règles pour développer les financements par le marché et assurer la compétitivité de la place européenne. Elle passe par une mise en œuvre effective des réformes déjà adoptées, par une meilleure orientation de l'épargne vers les entreprises, un rôle accru de l'ESMA et la promotion d'une diversification des sources de financement, au niveau local et européen. L'AMF propose par ailleurs des pistes de réforme de la directive Prospectus en vue de

simplifier l'accès au marché des émetteurs réguliers et des PME. Elle partage aussi l'ambition de la Commission de relancer une titrisation simple, transparente et standardisée et suggère de réserver ce label aux véhicules gérés par des acteurs agréés.

Lord Hill, commissaire à la stabilité financière, aux services financiers et à l'union des marchés de capitaux, a remercié l'AMF pour sa contribution et déclaré : " Nous devons lever les barrières qui demeurent entre les entreprises et les fonds dont elles ont besoin pour réaliser leurs projets. Pour cela, mon approche sera pragmatique, graduelle et fondée sur une analyse économique rigoureuse ".

Gérard Rameix, président de l'Autorité des marchés financiers, a déclaré : " L'Union des marchés de capitaux est une initiative ambitieuse et positive qui doit permettre aux marchés de jouer un rôle plus important dans le financement des entreprises. Je suis heureux que le Collège de l'AMF ait pu présenter à Lord Hill nos propositions concrètes. Nous devons réconcilier les investisseurs avec les marchés, innover au soutien de la croissance et de l'emploi et créer une véritable culture européenne de la supervision ".

*A propos de l'AMF*

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)*

### Contact presse

Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28

### En savoir plus

- Union des marchés de capitaux : enjeux et priorités pour l'AMF
- Union des marchés de capitaux sur le site de la Commission européenne

### Mots clés

EUROPE & INTERNATIONAL

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ACTUALITÉ

EUROPE &amp; INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

01 juin 2022

Recherche sponsorisée : l'AMF recommande l'utilisation de la charte des bonnes pratiques élaborée par la Place



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

23 mai 2022

L'AMF et la CNCC publient une nouvelle mise à jour du guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02